

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **CA 2020**

#### **1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte**

L'École Départementale de Musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 58% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 125 450 habitants (soit 66% de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolais, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 57% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

Afin de pallier la baisse de fréquentation du nombre d'élèves inscrits depuis 2018, l'école Départementale de musique a mis en place des orchestres débutants afin de diversifier son offre pédagogique : cours individuels diplômants, soutien aux pratiques amateurs, actions vers les publics empêchés (maison de retraite ...), musique à l'école.

En 2020, 13 collectivités étaient adhérentes à l'EDM et 1 collectivité est pré adhérente via une convention de partenariat sur 3 ans prenant fin au 31 décembre 2020. La CC du Val Marnaysien n'a pas souhaité adhérer, sa pré-adhésion a donc pris fin à cette date.

#### **Liste des collectivités adhérentes en 2020 :**

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel

- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

Liste des collectivités pré adhérentes :

- 1 communauté de communes : CC du Val Marnaysien.

L'EDM 70 qui est un établissement diplômant, a permis en juin 2020 à 84,8 % des élèves d'obtenir leurs examens de fin de cycles en instruments et à 96,1 % des élèves d'obtenir leurs examens de fin de cycles en formation musicale, sous la forme de contrôles continus, compte-tenu du contexte de la pandémie.

En septembre 2020, 9 orchestres débutants pour un total de 158 enfants encadrés par 18 enseignants sur 8 écoles et 937 heures annuelles sont effectifs grâce à la subvention

d'investissement du Conseil départemental qui a décidé de soutenir financièrement pour la constitution/renouvellement du parc instrumental de l'EDM en votant une autorisation de programme de 100 000 € à répartir sur 3 ans. Compte-tenu du contexte sanitaire, un avenant à la convention a été voté pour reporter le solde de 6500 € sur l'année 2021.

Ces 9 orchestres, dont 8 ont lieu en temps scolaire et 1 en temps périscolaire, répondent à l'un des objectifs principaux fixés par les collectivités adhérentes dont le conseil départemental : le développement des pratiques instrumentales collectives.

Le soutien aux pratiques amateurs s'est également développé avec 2 enseignants qui dirigent 5 chorales sur l'ensemble du département pour un total de 139 chanteurs. Par ailleurs, 3 enseignants dirigent 2 harmonies et le Brass Band pour un total de 87 musiciens amateurs.

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'activité des chorales n'a pu avoir lieu que sur les mois de septembre et octobre 2020, et est interrompue depuis.

## **2. Priorités du budget (projets envisagés...)**

La priorité principale du budget pour l'année 2020 était de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

La subvention de fonctionnement de la DRAC de 22 000 € a permis à l'EDM de couvrir les frais liés au déploiement des orchestres débutants (déplacements notamment).

Malgré le recrutement d'enseignants contractuels pour remplacer les agents en absence de longue durée, la réduction de la facturation du dernier trimestre de l'année scolaire 19-20 du fait de la crise sanitaire, l'exercice budgétaire pour l'année 2020 a été clos en excédent du fait notamment de la diminution des frais de déplacement.

## **3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels**

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faisant baisser les tarifs des collectivités et des familles a été atteint. Les participations financières des collectivités partenaires étaient équivalentes à l'an passé sur le volet de l'enseignement musical individuel spécialisé.

En 2020, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 57,5 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes, des partenaires associatifs et de la DRAC à hauteur de 30,2 %
- des familles à hauteur de 10,4 %
- atténuation de charges 1,9 %

**Principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement :**

<b>Fonctionnement</b>	<b>BP 2020 en €</b>	<b>CA 2020 en €</b>
<b>Dépenses</b>		
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	147 385	78 075,12
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 417 500	1 355 240,50
<u>Chapitre 65</u> Autres charges de gestion courante	1 000	1,17
<u>Chapitre 67</u> Charges exceptionnelles	1 000	0
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Recettes</b>		
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	180 000	161 931,64
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 375 575	1 362 652,50
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	23 000	29 070,03
<u>Chapitre 75</u> Autres produits de gestion courante	5	1,52

**Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses effectives 2020 ont été en baisse par rapport aux dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2020, surtout sur la ligne de dépense des frais de déplacement (consommation à hauteur de 45,8 % de la prévision).

**Recettes de fonctionnement :**

Les recettes provenant des familles (chapitre 70) ont été en baisse par rapport au prévisionnel du fait de la réduction d'1/3 de cotisation pratiquée sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 19-20.

Les recettes des partenaires (chapitre 74) sont en baisse également du fait de la réduction pratiquée aux chorales, et d'actions non réalisées en milieu scolaire.

Les recettes provenant des atténuations de charges (chapitre 013) du remboursement par le CDG des heures de décharges d'activité syndicale pour les 5 agents déchargés de l'EDM 70 durant toute l'année 2020.

**Dépenses et recettes réelles d'investissement :**

Les dépenses d'investissement ont concerné le renouvellement du parc instrumental et l'acquisition de matériel informatique pour les DUMISTES et pour la Musique Assistée par Ordinateur :

<b>Investissement dépenses</b>	<b>BP 2020 en €</b>	<b>CA 2020 en €</b>
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 000	0
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	39 600	24 382,37

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Investissements pour les logiciels.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : Investissements pour le parc informatique de l'administration (3 IPAD et 1 PC). A cela s'ajoute le solde de l'enveloppe du Conseil départemental pour l'achat du parc instrumental dont seulement 26 000 € ont été appelés en 2020 (avenant pour report de 6 500 € sur 2021). Sur ce chapitre un report de 6 128,79 € a été effectué sur l'année 2021.

#### Investissements pour le parc instrumental sur 2018-2019-2020 :

Le Département avait fait part en 2018 de sa décision de participer financièrement sur 3 ans à la dotation d'un parc instrumental pour l'EDM à hauteur de 100 000 € soit 35 000 € en 2018, 32 500 € en 2019 et 32 500 € en 2020.

Répartition de l'enveloppe financière de 100 000 € du Conseil départemental :

*En 2018, 35 000 € :*

- Remplacement des instruments manquants ou arrivés en fin de vie : **3 250 €** (location aux élèves)
- Equipements nouveaux pour pratiques collectives des enfants et interventions en milieu scolaire / périscolaire : **16 000 €** (orchestres débutants) + **5 800 €** (milieu scolaire)
- Actions en faveur de l'itinérance (achats d'un parc transportable) : **6 800 €**
- Complément du gros parc instrumental actuel (batterie-percussion) : **3 150 €**

*En 2019, 32 500 € :*

- Equipements nouveaux pour pratiques collectives des enfants et interventions en milieu scolaire / périscolaire : **19 600 €** (orchestres débutants) + **5 000 €** (milieu scolaire)
- Actions en faveur de l'itinérance (achats d'un parc transportable) : **4 900 €**
- Complément du gros parc instrumental actuel (batterie-percussion) : **3 000 €**

*En 2020, 26 000 € :*

- Remplacement des instruments manquants ou arrivés en fin de vie : **7774 €** (location aux élèves)
- Equipements nouveaux pour pratiques collectives des enfants et interventions en milieu scolaire / périscolaire : **8488 €** (orchestres débutants) + **3824 €** (milieu scolaire)
- Report du solde sur 2021 soit **5 914 €**

#### Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre entre sections ont donné lieu aux écritures suivantes sur l'exercice 2020 :

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<u>Chapitre 042</u>		0
Dotations amortissement – 6811		
Subventions transférées au résultat - 777		13 500,00
	42 100,21	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<u>Chapitre 040</u>		
Reprise subventions – 13913	13 500,00	
Dotation amortissement – 28		42 100,21
<u>Chapitre 041</u>		
Opérations patrimoniales – 2188	2 643,00	
Subvention communes – 13141		2 643,00

Le résultat de l'exercice pour l'année 2020 est de 91 738,69 € pour la section de fonctionnement et de 30 217,84 € pour la section d'investissement.

*Résultat cumulé (dépenses réelles et d'ordre) du compte administratif 2020 :*

CA 2020	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 475 417.00 €	1 567 155.69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	40 525.37 €	70 743.21 €
TOTAL DU BUDGET	1 515 943.27 €	1 637 898.90 €

#### **4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition**

Néant

#### **5. Effectif de la collectivité et charges de personnel**

Au 31 décembre 2020, l'EDM 70 comptait 39 agents (plus 1 agent en disponibilité) sur des emplois permanents soit 30.43 ETP répartis de la manière suivante : 35 enseignants (27.53 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP) dont 34 agents titulaires et 5 agents contractuels.

3 agents contractuels sont recrutés sur des emplois non permanents pour remplacement de fonctionnaire indisponible représentant 1.44 ETP.

Les charges de personnel représentent 94,55 % des dépenses de fonctionnement réelles pour un montant de 1 355 240,50 € en 2020.